

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 14 avril 2014, le Conseil municipal a adopté :

Le Règlement 948-14 décrétant des travaux dans le but de prolonger l'avenue des Érables pour un montant de 794 118 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire en date du 4 juin 2014. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 5^e jour de juin 2014

Céline LeBlanc
Greffière